

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RAFFETOT

Déroutement de la séance du 18 Septembre 2024

Membres en exercice : 14 Date de la convocation : 04/09/2024
 Présents : 12 Date d'affichage : 04/09/2024
 Votants : 12

Le Mercredi dix-huit de l'année deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

Étaient présents : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, C. LEMONNIER, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, L. DUVAL, C. LEDENTU, G. TINEL.

Absent : Sylvie LESUEUR donne pouvoir à B. CADIOU, I. COURCHAI donne pouvoir à J. DEHAIS
 C. LEDENTU est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

SITUATION COMPTABLE

Monsieur le maire expose,

POINT FINANCIER AU 16 SEPTEMBRE 2024			
Mois	Désignations	Recettes	Dépenses
Septembre	Compte de trésorerie (EMPRUNT COMPATBLISE)	745 312,27 €	
Septembre	Salaires et indemnités		9 182,00 €
	Cotisations		16 380,00 €
	Factures Courantes		4 000,00 €
	Emprunt		4 038,00 €
	Location de salle	1 050,00 €	
	Loyers	1 436,00 €	
Octobre	P503 (DGF, FNGIR, Attrib compens...)	3 755,00 €	
	Salaires et indemnités		9 182,00 €
	Factures Courantes		4 000,00 €
	Location de salle	1 050,00 €	
	Loyers	1 436,00 €	
Novembre	P503 (DGF, FNGIR, Attrib compens...)	3 755,00 €	
	Salaires et indemnités		9 182,00 €
	Factures Courantes		4 000,00 €
	Frais de scolarités		40 400,00 €
	Location de salle	1 050,00 €	
	Loyers	1 436,00 €	
Décembre	P503	3 755,00 €	
	Salaires et indemnités		9 182,00 €
	Cotisations		16 380,00 €
	Factures Courantes		4 000,00 €
	Location de salle	350,00 €	
	Loyers	1 436,00 €	
Autres dépenses	Fonds de péréquation		15 000,00 €
	Reversement TA		6 000,00 €
	SDE 76 rue de l'église		70 000,00 €
Autres recettes	Imposition directes (731)	33 748,00 €	
	Dotations participations (74)	54 893,00 €	
	Terrain Tairon	1 902,00 €	
	SOUS-TOTAL	860 119,27 €	220 926,00 €
	TOTAL		639 193,27 €

POINT COMPE ADMINISTRATIF

Dépenses - Section Fonctionnement - Montants Réels

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise 2024
011	Charges à caractère général	648 734,00 €	68 328,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 100,00 €	93 972,91 €
014	Atténuations de produits péréquation	15 000,00 €	- €
65	Autres charges de gestion courante (indemnité et SDIS et subventions asso et CCAS)	73 300,00 €	45 148,85 €
66	Charges financières	360,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €	882,63 €
	Total Général	918 994,00 €	208 332,95 €

Dépenses - Section Investissement - Montants Réels

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise 2024
10045	RESEAUX-DIVERS	70 000,00 €	874,21 €
10047	Aire de jeux	15 000,00 €	- €
10052	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 000,00 €	1 005,60 €
10058	ACHAT DE MATERIEL	4 000,00 €	- €
10062	RENOVATION SALLES TILLEULS	8 500,00 €	
10065	TROTTOIRS AMENAGEMENT VOIRIE	30 000,00 €	13 432,32 €
10066	BATIMENTS	5 000,00 €	- €
*OF	EMPRUNT ET REVERSEMENT TA	10 500,00 €	- €
		146 000,00 €	15 312,13 €

NOUVEAUX PROJETS :

1- Rénovation et Aménagement des Bâtiments rue de l'école

- Devis CEDN : Diagnostic Amiante : 396 €
- Acmode : réalisation de l'étude et montage du projet : 3750 € ht et le suivi des travaux s'élèvera à 9 % du montant du marché.
- Un autre architecte sera sollicité pour comparer les prix et les offres
- Il est décidé de réaliser un pré-projet avec les services de caux seine agglo afin d'obtenir des conseils et des orientations qui pourraient être données sur l'aménagement et les différentes options possible (réhabilitation ou démolition...)

2- Aménagement du Parcours Sportif

- Devis Hylas Maitrise d'œuvre : 8 800 € TTC pour l'étude et le suivi des travaux
- Ce projet sera lancé en priorité et la démolition du bâtiment tout au bout sera intégré au projet global.
- Le conseil municipal décide de passer commande à Hylas afin de lancer l'élaboration du projet
- L'implantation d'une piste de pump track sur le terrain de foot sera étudiée par la suite lorsque le parcours santé sera réalisé.
- Prévoir l'implantation d'un « sanichien » près du terrain de foot ou un distributeur de sacs à crottes

3- Terrain Presbytère division en 3 lots à bâtir

- Devis Hylas Maitrise d'œuvre : 6 960 € TCC
- Un géomètre sera sollicité pour la division
- Les parcelles seront vendues viabilisées, il convient donc de réaliser les travaux de raccordement et d'aménagement du chemin d'accès
- Deux autres bureaux d'étude sera sollicités pour comparer les tarifs (Grenet et Ahnès)

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)

Monsieur le Maire expose,

Afin d'être en règle en cas de demande, la réglementation officielle en vigueur pour toutes occupation du domaine public

En effet tout commerçant qui souhaite occuper une partie de l'espace public pour son activité doit **demandeur une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT)** de type **permis de stationnement pour un étalage**. L'occupation ou l'utilisation du domaine public est payante et **donne lieu au paiement d'une redevance, appelée ici droit de voirie**. L'autorité gestionnaire du domaine public **détermine le tarif des redevances**.

L'autorisation **peut être délivrée gratuitement** pour différentes opérations, parmi lesquelles :

- Assurer la conservation du domaine public
- Assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares
- Exécuter des travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé
- Elle peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui contribuent à la satisfaction d'un intérêt général.

Son montant est fixé par la commune, le prix varie en fonction des éléments suivants :

- Étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage
- Durée d'utilisation (annuelle ou saisonnière)
- Valeur commerciale de la rue considérée
- Le montant du droit de voirie peut varier lors du renouvellement de l'autorisation.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 3

- **Décide** d'autoriser l'étalage d'hebdomadaire de commerce de bouche
- **Décide** de fixer le droit de voirie à 100 € par an payable en une fois

JOURNAL COMMUNAL

Monsieur Maire expose, que la prochaine édition est finalisée et que son impression est en cours ; le format restera identique et reprendra les éléments de la charte graphique.

Dans le cadre de l'édition 2023 du journal communal de Raffetot, il est proposé à certaines entreprises d'insérer un encart publicitaire. Les entreprises qui souhaitent déposer un encart publicitaire dans notre journal, complèteront et **de** retourneront le bon de commande, accompagné du fichier composant la publicité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

- Dernière de couverture 200 €
- Deuxième de couverture 150 €
- Pleine page intérieure 110 €
- Demie page intérieure 90 €
- Un quart de page 70 €
- Carte de visite 50 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 12 Nombre de voix contre : Nombre d'abstention : 0

- **D'appliquer** les prix suivants pour toute insertion d'encart publicitaire dans le journal communal :
 - Dernière de couverture 200 €
 - Deuxième de couverture 150 €
 - Pleine page intérieure 110 €
 - Demie page intérieure 90 €
 - Un quart de page 70 €
 - Carte de visite 50 €

- **De confier** la conception et l'impression du journal à l'imprimerie AUTRECOM
 - Coût d'impression pour 52 à 56 pages et 250 exemplaires
 - COUT TOTAL ESTIME : **2 744 € TTC**
 - La dépense sera en partie prise en charge par **les recettes estimées** qui s'élèvent à ce jour à **1 800 €**

ACTIVITE 2024

- Renouvellement du Ludisport et nomination de Carole Magdziarek entant que référent,
- Atelier mutualité française de Normandie le 07/10
- Activité sportive HALL49 du lundi à 18h15 et 4 cours différents
- Atelier informatique pour le + de 60 ans maintenu 1 lundi par mois

DIVERS

- Recensement 2025 (Nomination de l'Agent recenseur)
- Vacation de l'appartement communale à compter du 09 Octobre 2024 et sera réattribuer à Christian Charbonnier selon les mêmes conditions.
- Le parcours du semi-marathon sera complètement remanié pour l'édition 2025 mais le conseil est favorable pour que la commune soit toujours traversée. Pour cette année nous avons constaté que le ravitaillement n'était vraiment pas suffisamment conséquent.
- L'installation d'un sonomètre est à l'étude pour le moment la dépense pourrait s'élever à 2700 €.

PROCHAINES RENCONTRES

- Prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 11 décembre 2024 à 18h30
- Remise des médailles et remise des fleurs 13 décembre 2025 à 18h00
- Goûter des anciens 14 décembre 2025
- Monsieur Cadiou sera absent du 5/11 au 09/12

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h les jours, mois et ans susdits.

Signatures :

Le Maire
B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
L. LEVER

2^{ème} Adjoint
C. CHARBONNIER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

4^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)